

**République Française**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**  
**COMMUNE DE SAHURS**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date du 10 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 18 h, s'est réuni sous la présidence de Thierry JOUENNE, Maire.

*Membres présents, excusés, absents & procurations*

Prénom, Nom	Présents	Excusés	Procuration à	Absents	Date de la convocation
Thierry JOUENNE	X				
Dominique MERIEULT	X				
Patrice HALLEY	X				27/03/2019
Stéphanie TERRASSE	X				Date d'affichage
Marc MAIRE				X	
Jacqueline HEBERT	X				27/03/2019
Isabelle LEGOIS	X				
Régis BILLARD	X				
Florence TARDIF				X	Secrétaire de séance art.L.2121-15 du CGCT
Michaël BOUYER	X				
Patricia NICOLLE	X				
Elisabeth LEGRAND		X	Thierry JOUENNE		
Laurent VASSOUT				X	Dominique
Total	9	1		3	MERIEULT

**Ordre du jour**

Approbation du PV du 19 mars 2019

Vote des taux des taxes locales (foncier, foncier non bâti, habitation)

Questions diverses

**0. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2019**

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**1. Taux des taxes locales 2019 (foncier, foncier non bâti, habitation) (délib. n° 21/2019)**

Monsieur Le Maire propose de reconduire le taux des 3 taxes appliqué en 2018 à savoir :

- Taxe habitation 13.36 %
- Taxe foncier bâti 21,21 %
- Taxe foncier non bâti 43.95 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour :

- Approuve cette proposition,
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des Services Préfectoraux.

**2. Questions diverses**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de Monsieur Jean SIMON, Président de l'association Locale des ACPG – CATM proposant une modification de l'organisation des cérémonies :

- le 08 Mai aurait lieu sur la commune de Saint-Pierre-de-Manneville,
- le 11 Novembre aurait lieu sur la commune de Sahurs,
- le 5 Décembre aurait lieu sur la commune de Hautot sur Seine.

Monsieur le Maire est favorable à cette nouvelle organisation et attend de voir si les autres communes sont d'accord.

Il rappelle également que la réunion prévue avec la pôle de proximité dans le cadre de la réfection du lotissement des Petits Saules est avancée au 23/04/2019 au lieu du 24/04/2019 prévue initialement et la réunion publique a lieu le 25/04/2019 à 18 h.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 18 h 30.